

Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (D.P.D.J.)



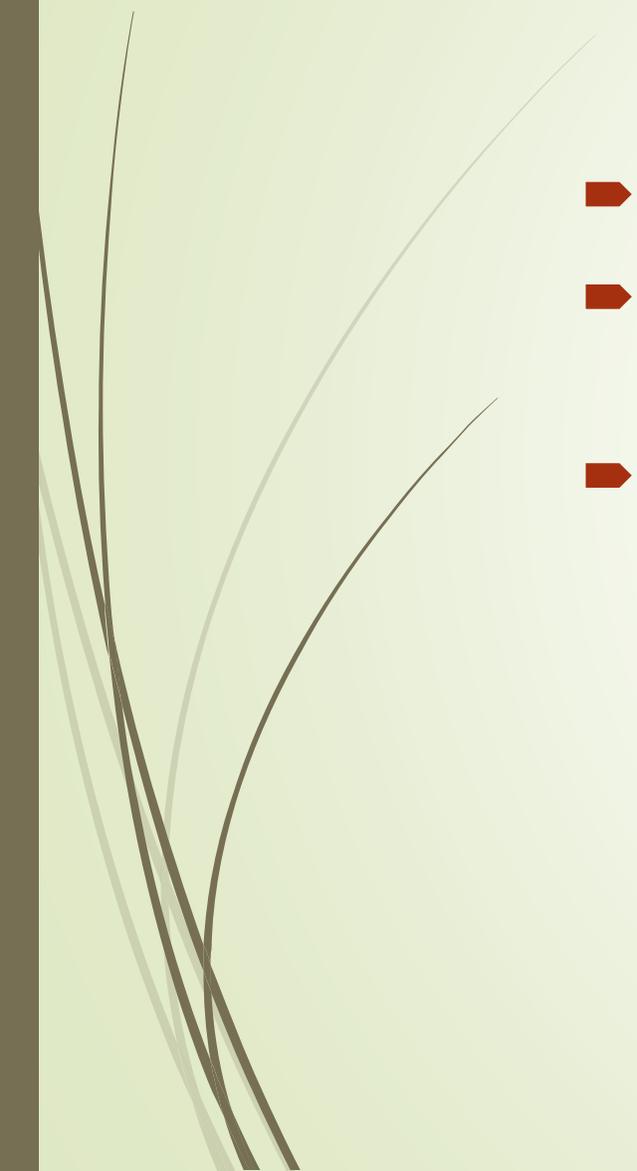


La création de la Délégation

- Créée le 11 mai 2020 par AR CM n° 00513
- Aussi désignée 'La Délégation'
- Elle est sous la tutelle du *Ministre de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge des sports*
- Elle met en œuvre les orientations déterminées par le *Gouvernement de la Polynésie française*



Les missions de la Délégation

- La promotion d'une jeunesse responsable
 - La prévention des risques de délinquance chez les jeunes
 - Le développement d'une parentalité agissante et pleinement consciente de son rôle éducatif
- 



Les bénéficiaires

- Les jeunes de 10 à 30 ans, soit 86 661 individus sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française
 - Et leurs familles
- 



Les activités de la Délégation

- ▶ Participer à la définition des politiques publiques en faveur de la parentalité, de la promotion de la jeunesse et de la prévention des risques de délinquance des jeunes
- ▶ Développer la prévention des risques de marginalisation et de délinquance des jeunes et, si nécessaire, coordonner des actions collectives à ce titre
- ▶ Participer à élaborer, proposer, mettre en œuvre et coordonner des plans d'action éducative, sociale et de prévention ; évaluer leur mise en œuvre et proposer les mesures correctives
- ▶ Apporter son concours à la mise en place et au développement d'un dispositif éducatif et d'insertion des jeunes de qualité
- ▶ Assister le gouvernement auprès du Conseil de prévention de la délinquance pour la Polynésie française et assurer, en cas de besoin, la préparation des séances et la coordination des entités de la Polynésie française concernées.



L'organisation de la Délégation

- ▶ La cellule d'investigation éducative
 - ▶ La cellule des forces d'intervention et de proximité
 - ▶ L'observatoire de la jeunesse et de la délinquance des jeunes en Polynésie française
- 



L'agent de prévention et proximité

La Proximité

La Réactivité

L'Efficacité

La Lisibilité et la Visibilité



L'agent de Prévention et de Proximité





L'agent de Prévention et de Proximité

- Au cœur des populations
 - Au cœur des partenariats
 - Au cœur des actions
 - Dans les interventions des FIP
- 



L'agent de Prévention et de proximité

Ses activités au sein de la DPDJ



Ses activités au sein de la DPDJ

- ➔ Socialiser par l'échange d'idées et les activités de groupe,



Ses activités au sein de la DPDJ

➤ Proposer des activités sportives, culturelles, sociales, artistiques ou récréatives,



Ses activités au sein de la DPDJ

- Sensibiliser son public aux préoccupations relatives à son environnement,



Ses activités au sein de la DPDJ

- ➔ Sensibiliser la jeunesse à sa culture, ses origines, son histoire, et ses racines,



Ses activités au sein de la DPDJ

- Développer de la créativité et de l'expression personnelle, conseiller les personnes en difficultés et les orienter



Ses activités au sein de la DPDJ

- Accueillir, informer et orienter tout jeune âgé entre 10 et 30 ans, et leur famille





L'agent de Prévention et de Proximité

Les qualités demandées



Les qualités de l'agent de prévention et de proximité

- Savoir être à l'écoute,
- Réagir avec pertinence (sang froid) aux situations d'urgence et ordonner les priorités,
- Savoir travailler en équipe et en partenariat,
- Faire preuve d'exemplarité et non de mimétisme,

La formation RSMA / DPDJ d'agent de prévention et de proximité





La formation RSMA / DPDJ d'agent de prévention et de proximité

- Une première formation d'une durée de 6 mois en 2021,
- Une seconde formation de 8 mois, a débuté le 1^{er} mars et finira le 30 novembre 2022.



La formation RSMA / DPDJ d'agent de prévention et de proximité

► **La Formation Militaire Initiale (FMI)**

Inculquant les codes de tenues et de présentations militaires, certifiant le SST (**Sauveteur Secouriste au Travail**) et le Permis BMC (**Brevet Militaire de Conduite d'un véhicule léger**)

Durée : 2 mois 1/2



La formation RSMA / DPDJ d'agent de prévention et de proximité

➔ **La formation professionnelle : du 20 juin au 30 novembre 2022**

Module 1 : la construction et conduite de projet

Module 2 : le contexte polynésien et le maillage partenarial

Module 3 : se découvrir et se connaître

Module 4 : formation à l'identité professionnelle (entre coach, animateur et éducateur)



La formation RSMA / DPDJ d'agent de prévention et de proximité

Module 1 : la construction et conduite de projet

- Intégration des méthodes de diagnostic sur un territoire donné,
- Rédiger un projet, et animer un rétro planning pour présentation aux autorités,
- Mobiliser les forces vives du terrain,
- Mettre en oeuvre le projet, et co-coordonner les actions sous couvert des autorités,
- Évaluer, bilaner et rédiger compte rendu.



La formation RSMA / DPDJ d'agent de prévention et de proximité

Module 2 : Le contexte polynésien et le maillage partenarial

La situation sociale du pays :

la connaissance des institutions et des missions du Pays, de l'Etat et des communes,

Le tissu associatif et les institutions intervenant en prévention, en protection, en insertion et promotion de la jeunesse

(DSFE, PJJ, CCSAT, FTH, Unité Pédo psy, Les maisons de quartiers, les associations d'insertion, foyers d'accueil,...).



La formation RSMA / DPDJ d'agent de prévention et de proximité

Module 3 : se découvrir et se connaître

Immersion culturelle (Haururu)

Savoir se dépasser et s'organiser (RSMA)

Savoir gérer ses émotions (Sophrologie, développement perso, Yoga)

Savoir travailler en équipe



La formation RSMA / DPDJ d'agent de prévention et de proximité

Module 4 : formation à l'identité professionnelle (entre coach, animateur et éducateur)

De la connaissance du public : la jeunesse et ses problématiques,

Au cadre des interventions, la confidentialité et le cadre juridique, le respect des personnes et de leur intégrité,

A la posture professionnelle et aux techniques d'animation, de gestion de groupe et d'organisation d'une action éducative ou sportive (avec des études de cas et des jeux de rôle)



La formation RSMA / DPDJ d'agent de prévention et de proximité

► Le stage pratique et l'apprentissage par l'expérience

Cette formation se veut en alternance avec des stages en communes, au sein de la DPDJ, et en encadrement BAFA.

Les Agents de prévention et de proximité seront déployés, sous couvert de professionnels, sur des actions auprès des jeunes et leurs familles, dans les quartiers, auprès des établissements scolaires, ou dans des lieux de rassemblement (manifestations publiques, évènements)

De la théorie aux pratiques



De l'immersion à l'expérimentation



Apprendre à se connaître et être reconnu



S'entraîner et s'entraider

